




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13956-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.52**

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2011

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et CitoyennetéD.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et CitoyennetéRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE
LA SUBVENTION 2011 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local de la ville d'Aix-en-Provence est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Ses missions s'articulent principalement autour des interventions sociales, de l'action gérontologique et du handicap.

Le CCAS gère, au titre:

1) ***Des Interventions Sociales*** : l'accueil et le suivi des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'accueil et le traitement de demandes d'aides financières dans le cadre de l'aide sociale facultative (en urgence ou avec passage en commission hebdomadaire), l'aide sociale légale comme l'aide personnalisée à l'autonomie, les placements en institution, l'accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles, les problèmes d'endettement et la gestion budgétaire, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL), un dispositif de logements d'insertion, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Le chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe, le dispositif hivernal...

2) ***De l'Action Gérontologique*** : le soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, garde itinérante de nuit, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, accompagnement véhiculé, petits travaux, amélioration de l'habitat), des actions d'animation avec le passeport loisirs, des activités culturelles et sportives, le flash 3ème âge, des foyers-restaurants, un foyer logement « Le Sans-

Souci », un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier », un collectif de domiciles rue Maréchal Foch.

3) **Du handicap** : un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la cité avec notamment le forum handicap.

C'est pourquoi, afin de continuer à maintenir ces différentes actions, il est nécessaire lors du vote du BP 2011, d'attribuer au CCAS une dotation d'un montant de 4.650.000 € (quatre millions six cent cinquante mille euros) et d'échelonner cette somme en cinq versements tels que figurant ci-après :

Subvention 2009	Subvention 2010	1 ^{er} acompte 2011 mi-février	2 ^{ème} acompte 2011 mi-mars	3 ^{ème} acompte 2011 mi-avril	4 ^{ème} acompte 2011 mi-mai	Solde 2011 mi-juillet
4 535 000 €	4 600 000 €	1 010 000€	910 000€	910 000€	910 000€	910 000€

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2011, tels que vus précédemment ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 925.20.65736-1724 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2011.52 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION
DE LA SUBVENTION 2011**

Présents et représentés	: 46
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard GERACI, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**